



CE DO IDF du 16 avril 2015

L'essentiel de ce que nous avons retenu...

avril 2015

■ Fonctionnement du CE

■ Mise en place du processus de réclamation pour les salariés de la DO IDF

La CFE CGC est bien sûr favorable à la mise en place d'un processus de prise en compte de vos réclamations mais les modalités retenues a priori, et soumises au vote ne nous semblent pas des plus claires. Il faut bien sûr amener des réponses rapides aux salariés mais pas au mépris de règles de transparence et d'utilisation de critères équitables et partagés. Nous avons posé des questions sur le système mis en place et obtenu qu'un retour soit fait dans les commissions concernées ainsi qu'aux élus du comité d'entreprise. Traiter et suivre les réclamations permet d'améliorer des dysfonctionnements constatés chaque année sur telle ou telle prestation. Par ailleurs vous avez été nombreux à nous faire des remontés sur le côté opaque de la gestion du comité d'entreprise, cela nous incite à plus de clarté et d'explication de la gestion des budgets alloués au CE pour vos prestations. Nous obtenons un accord de principe des organisations syndicales majoritaires, sur le suivi de ces réclamations et nous serons très vigilants dans les prochaines semaines sur ce point.

Une saine gestion va de pair pour la CFE- CGC avec un retour vers les principaux intéressés, c'est-à-dire nous tous...

Vote Pour 21 Décision approuvée à l'unanimité

■ Modalités des prestations liées au compte salarié et au CESU Handicapé

Les organisations syndicales majoritaires qui vous ont proposées les nouveaux montants (en forte baisse) du compte individuel astucieusement renommé « compte salarié », ont votés une grille de correspondance QF versus Montant utilisable, qui n'était pas correcte. En effet, pour les salariés qui ne validaient pas leur Quotient Familial, le montant d'aide par enfant était le même que pour ceux qui l'ont validé par le biais du CSRH. Même si à la CFE CGC nous ne sommes pas favorable à ce principe intrusif de validation, il permet toutefois un contrôle sur les déclarations d'enfants effectuées par les salariés. Donc sans validation de QF, pas de vérification possible et une porte ouverte à tous les dérapages. La grille corrigée a donc été validée pour de bon.

Vote Pour 15 (FO/SUD/CGT) Abstention 6 (CFE CGC et CFDT)

Les nouvelles conditions des CESU Handicapé sont un recul pour ces salariés à qui cela amène non pas un confort mais une aide à la vie de tous les jours. « Rogner » sur ce type d'aide à des situations spécifiques et peu nombreuses, ne nous semble pas très juste.

Vote Pour 19 (SUD/FO/CFDT/CGT) Abstention 2 (CFE CGC)

■ Prestations fin d'année enfants

Légère évolution pour le cadeau réservé en fin d'année aux enfants jusqu'à 10 ans inclus, le choix sera proposé au salarié de faire une commande dans le catalogue Pintel Joue Club (port compris), soit un abonnement à une revue d'une valeur moyenne de 45 € ou de recevoir un chèque Cadhoc d'une valeur de 50 €. Nous avons soutenu le retour à un système de chèque multi-enseigne amenant une plus grande liberté aux parents, mais nous regrettons que par manque de temps, le prestataire actuel de ce type de chèque cadeaux n'est pas pu être mis en concurrence pour obtenir plus de service en votre faveur. Pour les enfants de 11 à 16 ans inclus, le choix s'effectuera entre un chèque cadeau Cadhoc de 50€, un chèque lire ou un chèque disque de même valeur. Le budget prévisionnel de cette opération est de 300 000 €.

Vote Pour 19 (SUD/FO/CFDT/CGT) Abstention 2 (CFE CGC)

■ Billetterie

Un budget de 100 00€ est proposé au vote de cette prestation d'aide à la billetterie, qui devrait être ré ouverte d'ici à la fin du mois. Malheureusement pas de débat autour de son utilisation, ni sur des évolutions pour l'améliorer ou la mettre plus en adéquation avec vos besoins.... Les conditions restent pour le moment inchangées, une participation du CE de 3€/billet avec un quota maximum de 2 billets par mois au choix parmi les enseignes cinéma et loisirs disponibles en ligne sur le site du CE.

Vote Pour 19 (SUD/FO/CFDT/CGT) Abstention 2 (CFE CGC)

■ Information/consultation sur l'ouverture des dimanches en 2015 et 1^{er} dimanche des soldes d'hiver en 2016 de l'AD Portes de Paris

La CFE CGC respectant, le choix des salariés, reste attaché à certains principes pour l'ouverture de certaines agences le dimanche :

- Le caractère exceptionnel de ces ouvertures dominicales
- Le principe incontournable du volontariat des salariés (et donc la liberté de refuser que l'on soit vendeur ou manager)
- Le respect de l'accord Vie Professionnelle et Vie Privée
- Un système de paiement des heures et de rendu automatique et rapide
- Les évolutions apportées récemment par la Loi Macron tendent toutefois à modifier défavorablement ce caractère exceptionnel d'ouvertures dominicales. Les trois CHSCT locaux ont pu émettre un avis sur ce dossier.

Vote **Pour 2 (CFE CGC)** **Contre 10 (CGT/SUD)** **Abstention 9 (CFDT/FO)**

■ Information/consultation sur le projet de déménagement des salariés de l'UI Ouest Francilien du site de Sarcelles

Rappelons que le site de Sarcelles représente 3000 mètres carrés qui sont occupés par les salariés de l'UI Ouest Francilien. Il y a 13 techniciens boucle locale nomades et 2 techniciens répartiteurs sédentaires (ces derniers devraient rester sur le site de Sarcelles).

L'entreprise met en avant la maîtrise des coûts immobiliers (charges locatives, chauffage, ménage et gestion des services aux occupants soit environ 560 000€/an) et la rationalisation des surfaces tertiaires comme moteur de ce projet. Depuis le mois dernier, peu d'informations complémentaires nous ont été transmises. Par contre, au niveau local pour faire basculer les salariés la direction a décidé « royalement » mais de manière très discrète (pas de négociation) l'attribution d'une prime de 300€ brut aux techniciens impactés. Même si c'est le site le moins défavorable qui a été retenu, nous nous interrogeons sur les méthodes utilisées par la direction pour mener ce projet à terme.

Vote **contre 19 (SUD/FO/CGT/CFDT)** **Abstention 2 (CFE CGC)**

■ Information/consultation sur le projet d'évolution des activités Entreprise et Grand Public dans les UI HDS, Paris et l'UIA

Sur ce sujet les organisations syndicales ont votées de manière unanime le mois dernier une résolution pour engager une expertise économique. Depuis, les CHSCT des entités concernées ont également souhaité s'engager sur la voie de l'expertise des modifications de l'organisation du travail et de ses impacts sur les conditions de travail. La direction de la DO IDF qui considérait comme « sage » notre décision d'analyser un projet complexe et structurant, semble changer de tonalité aujourd'hui sur les moyens qui pourraient être utiles à cette démarche.

Les élus du comité d'entreprise vote à l'unanimité (21 pour) la désignation du cabinet APEX pour mener cette expertise. Les membres de la commission de suivi (2 représentants par organisation syndicale) sont désignés et se réuniront le 27 avril dans les locaux de l'expert.

Employés, maîtrises et cadres, toutes vos infos sur www.cfecgc-orange.org

Vos élu(e)s CFE-CGC

Guillaume Diakité : 0680138511

Franck Legras : 0673694723

Elisabeth Rivier : 0674243926

Bernard Chatard : 0682856944

Martine Bonnet : 0685762465

Tous vos contacts CFE-CGC dans l'annuaire du syndicat

bit.ly/annuaireCFECCG1234

Version électronique avec liens actifs

www.cfecgc-orange.org/tracts-et-publications/

Vous abonner gratuitement à nos publications

bit.ly/abiCFE-CGC

Nous suivre



facebook.com/cfecgc.orange



twitter.com/CFECCGOrange

